

S.E.C. Scotia de revenu canadien

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Période close le 31 décembre 2013

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le « rapport ») contient les faits saillants financiers du Fonds, mais non les états financiers annuels complets du Fonds. Si vous n'avez pas reçu d'exemplaire des états financiers annuels avec le présent rapport, vous pouvez en obtenir un gratuitement en appelant sans frais au 1 800 268-9269, en visitant notre site Web à l'adresse www.fondsscotia.com ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou en nous écrivant à l'adresse suivante : 1832 Asset Management L.P., Scotia Plaza, 52nd Floor, 40 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1H1.

Les porteurs de parts peuvent également obtenir, par un des modes susmentionnés, un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et « Fonds » désigne la S.E.C. Scotia de revenu canadien.

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet du Fonds et des fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques, les incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique Risques spécifiques aux organismes de placement collectif.

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Objectifs et stratégies de placement

Le Fonds a pour objectif de produire un niveau de revenu élevé et des gains en capital modérés en ayant principalement une exposition aux obligations et aux bons du Trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada et par des sociétés canadiennes, aux instruments du marché monétaire canadien et aux actions productrices de dividendes de première qualité de sociétés canadiennes.

Le Fonds obtient une telle exposition au moyen de contrats à terme de gré à gré, de billets de dépôt ou d'autres instruments dérivés qui lui fourniront une exposition au rendement du Fonds Scotia de revenu canadien (le « fonds de référence »). Le Fonds suit les mêmes stratégies de placement que le fonds de référence, car il obtient principalement une exposition au fonds de référence. Le Fonds peut conclure des contrats à terme de gré à gré pour acheter ou vendre des titres de capitaux propres canadiens, investir dans des billets de dépôt ou conclure des opérations sur instruments dérivés pour obtenir une exposition au fonds de référence. En outre, le Fonds peut investir directement dans le fonds de référence.

Le fonds de référence investit principalement dans des obligations et des bons du Trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ou leurs organismes et par des sociétés canadiennes, dans des instruments du marché monétaire canadien et des actions productrices de dividendes de première qualité de sociétés canadiennes. Les titres ayant une durée à l'échéance d'un an ou moins doivent généralement avoir une notation de R2 (bas) ou supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS) ou une notation équivalente d'une autre agence de notation reconnue. Les titres dont la durée est de plus d'un an doivent avoir une notation de BBB (bas) ou supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS) ou une notation équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

Le fonds de référence peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers partout dans le monde.

Risque

Le risque global de placement dans le Fonds demeure le même que celui indiqué dans le prospectus simplifié du Fonds. Le Fonds pourrait convenir aux investisseurs qui recherchent une exposition à un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada et par des sociétés canadiennes, qui ont une tolérance au risque faible à modérée, qui investissent à moyen ou à long terme et qui prévoient détenir leur placement dans un compte non enregistré.

Résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (la « période »), le rendement total des parts de série I du Fonds s'est établi à -1,30 %. Tout écart de rendement entre les séries résulte essentiellement des différences entre les frais de gestion, les frais d'exploitation et les autres charges imputables à chaque série. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement à ceux de l'indice de référence du Fonds qui traduisent l'évolution d'un indice ne comportant ni frais ni charges.

Pour la même période, le rendement de l'indice obligataire universel DEX, indice de référence général du Fonds, a été de -1,19 %. Nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché.

Au cours de la période, plusieurs facteurs géopolitiques et économiques ont créé de la volatilité sur les marchés mondiaux des capitaux : la « falaise budgétaire » et les négociations concernant le budget aux États-Unis, la question des dettes souveraines en Europe, et les mesures d'assouplissement quantitatif et le déficit budgétaire au Japon. La Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a indiqué qu'elle ralentirait son programme d'assouplissement quantitatif en janvier 2014. Ce ralentissement, qui serait une réduction des achats d'obligations par la Fed, a été perçu par les marchés mondiaux comme le début d'une hausse des taux d'intérêt. La décision de la Fed était motivée par la reprise économi-

que aux États-Unis. Elle a précisé que le moment et l'importance de toute réduction dépendraient principalement des données sur la création d'emplois et la croissance économique. Malgré l'embellie économique mondiale, la reprise est demeurée fragile. En Amérique du Nord, la croissance du produit intérieur brut est restée modeste et l'inflation a reculé. Pour la période, le marché obligataire est resté instable. La courbe des taux au Canada s'est accentuée, car les rendements ont progressé sous l'effet des données économiques positives. Le rendement des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans a atteint un sommet de 2,817 % en septembre avant de retomber à 2,758 % à la fin de l'année. Les obligations de sociétés étaient plus performantes que les obligations fédérales et provinciales, et que le marché des obligations dans son ensemble. Le rendement des obligations du gouvernement du Canada à deux ans est resté plutôt constant, mais celui des obligations à cinq ans, à dix ans et à trente ans a augmenté de 56, 96 et 86 points de base, respectivement.

Le fonds de référence a moins bien fait que l'indice de référence pour la période. La durée du fonds de référence, qui était plus longue que celle de l'indice lorsque les taux d'intérêt ont augmenté, a nui au rendement du portefeuille. À la fin de la période, le fonds de référence a maintenu sa surpondération en obligations fédérales par rapport aux obligations provinciales. Les obligations de sociétés du fonds de référence étaient principalement des obligations de qualité.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions au taux établi de temps à autre par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées pour une série est supérieur à la tranche du bénéfice net et des gains en capital nets réalisés attribués à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que les distributions versées par les séries du Fonds n'ont pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement et à atteindre ses objectifs de placement.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté de 61,3 %, passant de 114,6 M\$ au 31 décembre 2012 à 184,8 M\$ au 31 décembre 2013. Cette hausse est attribuable aux ventes nettes de 72,4 M\$, et est contrebalancée par un résultat des placements de -2,2 M\$. Le résultat des placements du Fonds comprend des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre en raison des activités du portefeuille. Les charges du Fonds ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des variations de l'actif net moyen et des activités du portefeuille. Ses revenus ont également augmenté par rapport à l'exercice précédent, des changements étant intervenus dans ses placements.

Événements récents

Le conseiller en valeurs ne s'attend pas à une hausse rapide des taux d'intérêt en 2014, contrairement à 2013. Une hausse des taux d'intérêt ne durera vraisemblablement pas sans une augmentation semblable de la croissance et de l'inflation. De plus, le conseiller en valeurs doute qu'une croissance du produit intérieur brut puisse s'accompagner longtemps d'une baisse du taux d'inflation. Il croit que les marchés des capitaux mondiaux demeureront sensibles aux données économiques, ce qui pourrait influencer sur le

rythme et le moment de la réduction du programme de relance monétaire de la Fed. Le conseiller en valeurs croit également que quelques facteurs de risque importants pourraient contribuer à une hausse soudaine et rapide des taux d'intérêt. Ces facteurs de risque sont les suivants : une reprise économique plus rapide que prévu, une forte amélioration des chiffres de l'emploi et de la confiance des consommateurs ou une hausse inattendue de l'inflation. Par ailleurs, le conseiller en valeurs prévoit demeurer circonspect concernant d'autres obstacles éventuels à la croissance économique et à la réduction du programme de la Fed, en particulier l'irrégularité persistante des commandes de biens durables, les faibles ventes chez les détaillants américains et les problèmes liés à la loi américaine sur les soins accessibles à tous (*Affordable Care Act*).

Changement de nom du gestionnaire

Depuis le 30 septembre 2013, le gestionnaire Gestion d'actifs Scotia S.E.C. a changé de nom pour devenir Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Taxe de vente harmonisée

Le 26 août 2011, lors d'un référendum en Colombie-Britannique, une majorité de citoyens ont voté pour l'abolition de la taxe de vente harmonisée (« TVH ») dans cette province. Le 1^{er} avril 2013, le gouvernement de la Colombie-Britannique a éliminé la TVH et a rétabli l'ancien régime de la taxe fédérale sur les produits et services (« TPS ») et de la taxe de vente provinciale (« TVP »).

D'autre part, depuis le 1^{er} avril 2013, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a harmonisé sa taxe de vente provinciale avec la TPS fédérale au taux combiné de 14 %.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2013, le gouvernement du Québec a harmonisé certains aspects de la taxe de vente du Québec (« TVQ ») avec la TVH, sous réserve de certaines règles transitoires. Le fardeau fiscal global du Fonds pourrait augmenter par suite de cette harmonisation, car, entre autres raisons, les services financiers seront généralement exemptés de la TVQ plutôt que d'être détaxés, de sorte que la TVQ que le Fonds est tenu de payer, par exemple, sur les frais de gestion ou d'autres frais, ne sera plus remboursable. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la TVQ est calculée à partir du prix de vente, compte non tenu de la TPS. Cependant, pour que le total des taxes à payer demeure le même, le taux de la TVQ a été augmenté à 9,975 %, pour un taux combiné de TPS et de TVQ de 14,975 %.

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Le 12 décembre 2011, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a reporté la conversion obligatoire aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») des sociétés d'investissement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. En conséquence, le Fonds adoptera les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2014 et publiera ses premiers états financiers en IFRS pour le semestre clos le 30 juin 2014. Les états financiers semestriels au 30 juin 2014 et les états financiers annuels au 31 décembre 2014 comprendront un état de la

situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2013 (la « date de transition ») et des chiffres comparatifs préparés selon les IFRS.

De plus, le 12 mai 2011, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur, établit un cadre IFRS unique pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir concernant l'évaluation de la juste valeur. Cette norme ne s'applique que lorsque d'autres IFRS exigent ou permettent l'évaluation à la juste valeur. Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, l'évaluation doit correspondre au prix compris dans l'intervalle cours acheteur-cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Elle permet le recours à la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur ou à d'autres méthodes d'établissement des prix utilisées par les intervenants du marché comme moyen pratique d'évaluation de la juste valeur à l'intérieur de l'intervalle cours acheteur-cours vendeur. L'écart entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada pourrait ainsi disparaître.

En outre, en octobre 2012, l'IASB a publié « Entités d'investissement » (modifications d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, d'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, et d'IAS 27, *États financiers individuels*), qui définit la notion d'entité d'investissement et établit une exception au principe de consolidation. Une entité d'investissement sera ainsi tenue d'évaluer la plupart de ses placements dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Ces modifications introduisent également de nouvelles obligations d'information pour les entités d'investissement, qui devront les appliquer pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le gestionnaire a élaboré un plan visant à respecter la date de passage des PCGR du Canada aux IFRS fixée par le CNC. Les principaux éléments du plan comprennent la détermination des différences entre les méthodes comptables actuellement utilisées par le Fonds et celles qu'il prévoit appliquer dans le cadre des IFRS, ainsi que toute méthode comptable et tout choix d'application et leur incidence, le cas échéant, sur l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds.

Selon l'analyse effectuée par le gestionnaire à ce jour, le passage aux IFRS n'aura vraisemblablement pas une incidence importante sur la valeur liquidative par part des séries du Fonds. Les principales modifications qui découleront de l'adoption des IFRS toucheront l'évaluation de la juste valeur, la présentation d'un état des flux de trésorerie, le classement de l'actif net représentant les capitaux propres et la présentation d'informations supplémentaires par voie de notes. La conclusion actuelle du gestionnaire pourrait toutefois changer advenant la publication de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes existantes.

Opérations entre parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (« Banque Scotia ») et partie liée au Fonds. De plus, la Banque Scotia détient une participation importante dans CI Financial Corp. et, directement ou

indirectement, la totalité de Scotia Capitaux inc. (« SCI »). CI Financial Corp. et SCI sont des parties liées au Fonds.

Les ententes décrites ci-dessous constituent des opérations entre parties liées :

Frais d'exploitation

Les charges liées aux activités du Fonds sont de sa responsabilité. Chaque série d'un Fonds se voit affecter ses propres frais et sa quote-part des frais du Fonds qui sont communs à toutes les séries. Les frais d'exploitation peuvent comprendre des frais juridiques et d'autres frais engagés pour se conformer aux politiques et aux exigences légales et réglementaires, des honoraires d'audit, des droits de garde, des taxes, des commissions de courtage, des frais de communication de l'information aux porteurs de parts et d'autres frais d'administration, parmi lesquels figurent les dépenses internes engagées et payées par le gestionnaire pour l'exploitation quotidienne des Fonds. Le Fonds a payé des frais de service d'administration de 13 863 \$ (3 206 \$ au 31 décembre 2012).

Le gestionnaire a pris en charge 164 \$ du total des charges de la période (323 \$ au 31 décembre 2012). Le gestionnaire peut cesser ces prises en charge à tout moment et sans préavis.

Autres frais

Nos sociétés affiliées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des marges en rapport avec divers services offerts au Fonds, ou avec des opérations effectuées avec le Fonds, comme les opérations bancaires et de courtage, le prêt de titres, les opérations de change et les opérations sur instruments dérivés. Nous, ou nos sociétés affiliées, pouvons réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts échangent des parts de fonds libellées dans des monnaies différentes. Le Fonds a également des comptes bancaires et des clauses de découvert auprès de la Banque Scotia pour lesquels la Banque Scotia peut percevoir des frais.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a créé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner les cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et, le cas échéant, de formuler des recommandations ou de donner son approbation. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI, dont la composition a été modifiée le 1^{er} novembre 2013, est composé de six membres, tous indépendants du gestionnaire. À chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités. Ce rapport peut être obtenu sur le site Web du gestionnaire à l'adresse www.fondsscotia.com.

Le Fonds rémunère le CEI et paie ses frais raisonnables sur son actif ou sur l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels

le CEI agirait à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération se compose essentiellement d'une provision annuelle pour honoraires et de jetons de présence pour chaque participation à une réunion du CEI. Le président du CEI a droit à une rémunération supplémentaire. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations entre parties liées :

- paiement de commissions de courtage et de marges à des courtiers liés pour l'exécution d'opérations sur titres à titre de placeur pour compte et de placeur principal pour le compte du Fonds (ci-après les « commissions de courtage »);
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire (ci-après les « opérations entre fonds »);
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels un placeur lié a agi à titre de placeur lors du placement de ces titres et dans les 60 jours suivant la fin de ce placement (ci-après le « placement de titres »);
- exécution d'opérations de change avec SCI pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur lié, y compris la Banque Scotia et CI Financial Corp.

Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) soit prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencé par des considérations autres que l'intérêt du Fonds et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds n'a pas suivi les directives permanentes du CEI en ce qui concernait les opérations entre parties liées.

Principales données financières

Les tableaux qui suivent présentent les principales données financières du Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les totaux diffèrent, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Principales données financières ».

Les parts de série I ne sont offertes qu'à des investisseurs institutionnels admissibles et à d'autres investisseurs qualifiés.

Actif net par part du Fonds¹

Parts de série I

	2013	2012*	2011	2010	2009
Actif net au début de la période	\$ 10,21	10,00	-	-	-
Augmentation (diminution) liée aux activités					
Total des revenus	\$ 0,00	0,00	-	-	-
Total des charges	\$ (0,06)	0,00	-	-	-
Gains (pertes) réalisés pour la période	\$ (0,01)	0,10	-	-	-
Gains (pertes) non réalisés pour la période	\$ (0,05)	0,06	-	-	-
Augmentation (diminution) totale liée aux activités²	\$ (0,12)	0,16	-	-	-
Distributions :					
Revenus nets de placement (hors dividendes)	\$ -	-	-	-	-
Dividendes	\$ -	-	-	-	-
Gains en capital	\$ -	-	-	-	-
Remboursement de capital	\$ -	-	-	-	-
Total des distributions annuelles³	\$ -	-	-	-	-
Actif net à la fin de la période⁴	\$ 10,07	10,21	-	-	-

* La série I a été lancée le 18 mai.

¹ Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par titre présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée pour établir le prix des titres du Fonds. Cet écart est dû aux exigences des principes comptables généralement reconnus (« PCGR »), notamment du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, et peut entraîner une différence entre la valeur des titres détenus par le Fonds et calculée conformément aux PCGR et la valeur de marché utilisée pour déterminer la valeur liquidative du Fonds aux fins d'achat, de transfert et de rachat des parts du Fonds (« valeur liquidative aux fins d'établissement du prix »). La valeur liquidative aux fins d'établissement du prix par part à la fin de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux.

⁴ L'actif net par part à la fin de la période n'est pas un montant cumulatif mais plutôt la valeur des parts du Fonds, conformément aux PCGR, à la fin de la période.

Ratios et données supplémentaires

Parts de série I

	2013	2012	2011	2010	2009
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	\$ 184 810	114 566	-	-	-
Nombre de parts en circulation (en milliers) ¹	18 345	11 225	-	-	-
Ratio des frais de gestion ²	% 0,03	0,03	-	-	-
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge ²	% 0,03	0,03	-	-	-
Ratio des frais d'opérations ³	% -	-	-	-	-
Taux de rotation du portefeuille ⁴	% 1 135,25	421,73	-	-	-
Valeur liquidative par part	\$ 10,07	10,21	-	-	-

¹ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué.

² Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée, hors commissions et autres coûts de transactions, de chaque série du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la période.

³ Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions de courtage et autres coûts de transactions du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

⁴ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'un exercice, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Rendement passé

L'information sur le rendement présentée ci-après est fondée sur l'hypothèse que les distributions du Fonds effectuées au cours des périodes visées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. Si les titres du Fonds ne sont pas détenus dans un régime enregistré, ces distributions seront imposées entre les mains des porteurs de titres.

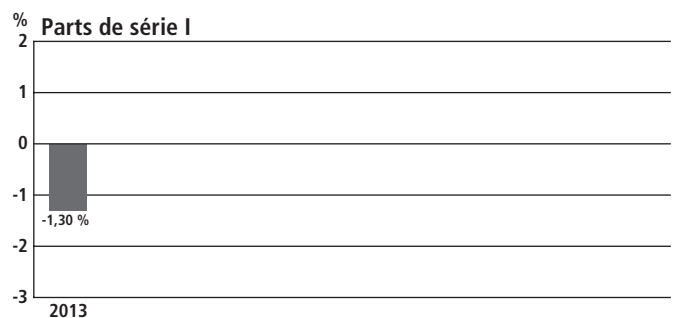
Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Les rendements passés du Fonds ne sont pas nécessairement indicatifs de ses résultats futurs.

Tous les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur liquidative aux fins d'établissement du prix et sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Rendements annuels

Le graphique ci-après présente le rendement du Fonds, qui varie d'un exercice à l'autre. Il présente sous forme de pourcentage quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le 31 décembre, d'un placement effectué le 1^{er} janvier de chaque exercice ou à partir de la date à laquelle une série a été créée au cours de chacun de ces exercices.



Rendements annuels composés

Le tableau suivant présente une comparaison du rendement annuel composé du Fonds avec celui de l'indice obligataire universel DEX, pour les périodes indiquées closes le 31 décembre 2013.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis l'établissement ¹
Parts de série I	% (1,30)	-	-	-	0,37
Indice obligataire universel DEX	% (1,19)	-	-	-	0,21

¹ Date d'établissement des parts de série I : 18 mai 2012.

L'indice obligataire universel DEX est une mesure générale du rendement global des obligations canadiennes dont la durée à l'échéance est d'au moins un an. Il comprend environ 900 obligations fédérales, provinciales, municipales et obligations de sociétés du Canada assorties d'une note d'au moins BBB.

Voir la rubrique « Résultats » pour une analyse du rendement du Fonds comparativement à l'indice.

Aperçu du portefeuille

Le Fonds obtient une exposition au rendement du fonds de référence au moyen de contrats à terme de gré à gré. Il s'agit de la répartition des placements du Fonds et d'une liste des principaux titres en portefeuille (jusqu'à 25, selon le cas). Les placements du Fonds varient à mesure que le conseiller en valeurs achète ou vend des titres. On peut obtenir la liste des titres en portefeuille, mise à jour trimestriellement, en appelant sans frais au 1 800 268-9269 ou en visitant le site Web www.fondsscotia.com.

Répartition sectorielle¹

	% de la valeur liquidative ²
Obligations fédérales	48,9
Obligations de sociétés	32,3
Obligations provinciales	18,1

¹ L'actif du Fonds est constitué à 0,7 % de trésorerie et d'autres actifs et passifs.

² Fondé sur la valeur liquidative aux fins d'établissement du prix.

Principales positions du fonds de référence

Émetteur	% de la valeur liquidative ¹
Fiducie canadienne pour l'habitation n° 1, 2,40 %, éch. le 15 déc. 2022	19,7
Fiducie canadienne pour l'habitation n° 1, 3,80 %, éch. le 15 juin 2021	17,5
Province d'Ontario, 6,50 %, éch. le 8 mars 2029	14,9
Fiducie canadienne pour l'habitation n° 1, 2,35 %, éch. le 15 sept. 2023	8,6
Gouvernement du Canada, 2,00 %, éch. le 1 ^{er} déc. 2014	2,8
Hydro-Québec, 11,00 %, éch. le 15 août 2020	1,6
Société de financement GE Capital Canada, 5,73 %, éch. le 22 oct. 2037	1,2
Canadian Natural Resources Limited, 3,05 %, éch. le 19 juin 2019	1,0
NAV Canada, 5,30 %, éch. le 17 avr. 2019	1,0
Daimler Canada Finance Inc., 2,33 %, éch. le 14 sept. 2015	1,0
Master Credit Card Trust, 2,72 %, éch. le 21 nov. 2018	1,0
Genesis Trust II, 2,30 %, éch. le 15 févr. 2017	1,0
La Banque de Nouvelle-Écosse (rachetable), 3,04 %, éch. le 18 oct. 2024-(2019)	1,0
Banque Royale du Canada, 2,36 %, éch. le 21 sept. 2017	0,9
Caterpillar Financial Services Limited, 2,63 %, éch. le 1 ^{er} juin 2017	0,9
Bell Canada, 3,35 %, éch. le 18 juin 2019	0,9
Rogers Communications Inc., 4,00 %, éch. le 6 juin 2022	0,9
407 International Inc., 4,30 %, éch. le 26 mai 2021	0,8
La Banque Toronto-Dominion (rachetable), 4,78 %, éch. le 14 déc. 2105-(2016)	0,8
Wells Fargo Financial Canada Corporation, 2,94 %, éch. le 25 juill. 2019	0,8
Great-West Lifeco Inc., 6,67 %, éch. le 21 mars 2033	0,8
Teranet Holdings LP, 5,75 %, éch. le 17 déc. 2040	0,8
BRP Finance ULC, 5,14 %, éch. le 13 oct. 2020	0,7
Anheuser-Busch Companies, Inc., 2,38 %, éch. le 25 janv. 2018	0,7
Suncor Énergie Inc., 5,80 %, éch. le 22 mai 2018	0,7

¹ Fondé sur la valeur liquidative aux fins d'établissement du prix.

^{MD} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Les Fonds Scotia sont gérés par 1832 Asset Management L.P., société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse. Les Fonds Scotia sont offerts par l'intermédiaire de Placements Scotia Inc. ainsi que par d'autres courtiers et conseillers, dont ScotiaMcLeod[®] et Scotia iTRADE[®], qui sont des divisions de Scotia Capitaux Inc. Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc. sont détenues en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse. Scotia Capitaux Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

